

- Limite**
- Zone d'étude
 - Zone d'inondation
 - 21 Numéro et ligne de lot (Source: Carte cadastrale du MRN, 21B/01-0101 et 0202)
 - 50 Courbe de niveau en mètres
- Infrastructure**
- Route 132 existante et emprise actuelle
 - Route secondaire
 - Route non pavée
 - Chemin de fer et emprise
 - Ligne de transport d'énergie et emprise
 - 211 Bâtiment et numéro civique* (forme non représentative)

- Espace forestier**
- Friche
 - Plantation (épinette de Norvège, épinette noire, mélèze, pin rouge)
 - Forêt feuillue (peupleraie ou bétulaie)
 - Forêt mixte (peupleraie à sapin ou épinette et forêt mixte à dominance résineuse)
 - Forêt résineuse en régénération
 - Cédrière humide (tourbeuse)
- Espace agricole**
- Grande culture et/ou pâturage en exploitation
 - Limite de zone de potentiel agricole (limite approximative)
 - 2 Potentiel agricole
 - Zone protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (limite approximative)

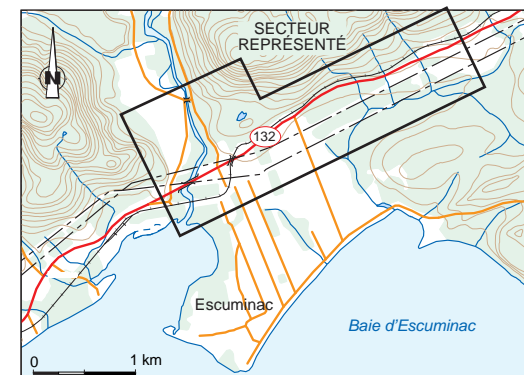
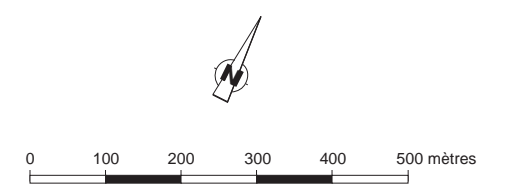


Figure 4
ÉTUDE D'IMPACT POUR L'AMÉLIORATION
D'UNE SECTION DE LA ROUTE 132
À ESCUMINAC

MILIEU AGRICOLE



* Numéros indiqués sur les relevés du MTQ
Fond de carte : Ministère des Ressources naturelles, 22B/01-200-0101, 22B/01-200-0201